



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-09-2025 /

Dossier complet le : 08-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005396/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'aménagement du secteur « Parc Ouest Vallanguinon » en extension urbaine - Commune de Ledenon (30) Concession Publique d'Amenagement Mairie de Ledenon - SPL AGATE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

AGATE (AMENAGEMENT ET GESTION)

Raison sociale

SPL

N° SIRET

75210046100033

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PELAIN

Prénom(s)

BERTRAND

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'operation constitue un espace a amener en continuite de l'enveloppe du village, avec une adaptation reflechie a la topographie du site, un traitement paysager qualitatif dans le prolongement des espaces boisés naturels existants, la mise en pratique des enjeux de l'aménagement durable au travers des actions environnementales en faveur des economies d'energie, de la preservation des ressources, le reemploi et recyclage des materiaux. Programme en logements neufs : lots individuels a batir, habitats groupes et semi-collectifs de R+1 a R+2 Maximum 50 logements dont environ 30% de logements sociaux. Accessibilite et equipements : - Principal acces au sud, second au Nord en sens unique. Axe de desserte N-S accompagne d'ouvrages hydrauliques - Reseau de cheminements pietons integre a la topographie des lieux (escaliers en restanques), - Poches de stationnements en peigne, reparties sur le site en lien avec les lot batis - Amenagements, equipements et travaux VRD repondant aux besoins des futurs habitants et usagers du site - Aucune demolition Annexe 4 : photographies - Annexe 5 : Plans projet - Annexe 6 : photographies des abords

4.2 Objectifs du projet

Integration environnementale et paysagere : - Architecture traditionnelle permettant l'insertion dans le tissu existant, le contexte environnant et la topographie du site en plateaux (soutenements). - Traitement paysager de transition entre les emprises baties et naturelles en limites : clotures permeables a la petite faune, plantations d'especes non allergenes et adaptees au climat mediterraneen, conservation d'arbres, bosquets et haies a proximite de la pinede, en lien avec l'interface amenee contre les feux de forets. - Gestion des eaux pluviales du bassin versant, de l'alea ruissellement sur la zone et de la compensation a l'impermeabilisation, par la creation d'ouvrages hydrauliques en integration douce (bassin, noues, ...). Interface amenee pour la lutte contre les feux de foret : - Gestion du risque incendie et garantie de la securite des biens et personnes, par une interface foret-habitats en zone tampon de protection, d'une largeur de 50m avec amenagements perennes et obligations d'entretien de la vegetation. - Desserte DFCI calibree pour les services de secours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Infrastructures : réalisation des voiries, cheminements, réseaux et raccordements, espaces aménagés et d'accompagnement, ouvrages hydrauliques, terrassements et soutènements des plateaux, plantations, stationnements, ... Organisation du chantier sur site (stock, base vie, ...). Superstructures : réalisation des bâtis à destination des logements, fondations, parkings en RDC, ... Maximum 3800m² de SDP - Bâtis de plain-pied, R+1 et R+2 - Organisation des chantiers sur site. Pas de démolition. Calendrier : 12 à 18 mois de travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le site accueillera au maximum 50 logements avec une population occupante estimée à environ 115 personnes. Les infrastructures publiques internes neuves et celles recalibrées existantes, seront gérées par la commune et/ou une ASL. La production de déchets ménagers sera prise en charge par le service public local.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager- construire-Avis ABF-DUP accessibilité foncière / Loi sur l'eau : au vu des caractéristiques du projet et contexte hydrologique (bassin versant intercepté) régime déclaratif rubrique 2.1.5.0 art R.214-1 CE à confirmer selon pré-cadrage DDTM

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Etat parcellaire : B522, B617, B618, B514, B517, B521, B518, B572, B519 Surface cadastrale totale du perimetre Projet : 16 832 m ² Interface aménagée pour lutte incendies (hors perimetre projet) : 3 300m ² Annexe 3 : plan cadastral	(16832, M ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Commune de Ledenon arrête en Novembre 2021 et approuve le 18 octobre 2022. OAP sectorielle "Vallanguinon" - Zonage 1AU - Operation d'aménagement d'ensemble

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type II "Plateau Saint-Nicolas" (3022-0000) L'emprise des aménagements est située à l'extérieur (en bordure directe) de la ZNIEFF, les OLD s'appliquent sur une faible surface de son périmètre. Annexe 8 - Expertise Ecologique
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Reserve de Biosphere "Gorges du Gardon" : Projet totalement inclus dans la zone de transition (FR6500014), situe a 70 m au nord de la zone tampon (FR6400014), et a 40 m a l'est de la zone centrale (FR6300014).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet se situe en zone de protection au titre des monuments historiques pour le Chateau de Ledenon et également dans le perimetre de protection du site inscrit « Village et Chateau de Ledenon ». (SI1997022501)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	gorges" (FR9101395) situees a environ 60 m au nord-ouest de la zone de projet ZPS "Costieres Nimoises" (FR9112015) situee a 1,5 km au sud de la zone de projet ZPS "Camp des garrigues" (FR9112031) situee a 5 km a l'ouest de la zone de projet Natura 2000 : Le projet d'aménagement du secteur « Parc Ouest Vallanguinon » est localise a proximite immediate d'une zone naturelle
D'un site classé ?	☒	☐	"Ensemble des gorges du Gardon, le Pont du Gard et les garrigues nimoises" (SC2013082301) situe a moins de 30 m a l'ouest de la zone de projet

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le site du projet presente de fortes contraintes topographiques (pente forte et terrasses) induisant la realisation de terrassements. Les deblais seront en grande partie reutilises sur site (estimation 87% de reemploi) mais l'operation reste excedentaire en materiaux. Estimations au stade etudes d'esquisse : Total Deblais : 8300m3 - Total Remblais : 7 300m3 - Excedent
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Branchements au : - reseau d'eau potable existant - reseau d'assainissement existant (eaux usees) principalement en voies publiques integrees au projet d'aménagement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Des enjeux ecologiques faibles a moderes sont recensees sur la zone projet, avec degradation voir destruction d'habitats naturels : fourres thermomediterraneens, pelouses a annuelles entretenues, oliveraie et haie mixte de pins d'Alep et chenes. Les habitats concernent principalement des especes de reptiles (Seps strie, couleuvres mediterraneennes), amphibiens (especes
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet etant situe a moins de 100 m de la ZPS "Gorges du Gardon" FR9110081, il est susceptible d'engendrer des incidences sur plusieurs especes inscrites au FSD. Toutefois seul l'Engoulevent d'Europe est concerne au sein de son habitat de reproduction qui en outre n'est impacte que de maniere tres faible par les OLD. Les autres especes concernees ne sont presentes qu'en chasse sur la zone de projet et ce de maniere
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'operation impacte les milieux naturels du perimetre projet soit 1,7ha constitue de fourres thermomediterraneens, pinedes et chenaies mixtes, oliveraie et pelouses a annuelles. L'operation induit par ailleurs, l'alteration de milieux arbores au-dela de l'emprise projet, constituees de pinedes a pins d'Alep et chenaie mixte sur environ 3300 m², dans le cadre de la
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Feux de foret PPRIF : alea tres fort / Seismes : Zone de sismicite 3 (Modere) / Inondations : PPRi en vigueur - Zone non urbanisee a risque moderee en alea ruissellement pluvial / Argiles : Niveau exposition Moyen / Mouvements de terrains : Pas de presence de mouvement de terrain connu a proximite du projet <500m / Radon : Zone de potentiel 2 (Faible) Annexe 9 - Etude
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	sortie) des futurs residents (50 logements) Stationnements dimensionnes et repartis sur l'ensemble du projet.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Tres faibles emissions en phases chantier et exploitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Nuisances sonores liees au circuit automobile de Ledenon (au nord) Classe en Zone B cartographie acoustique : zone modelisee soumise a des emergences sonores moyennes avec recommandations
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Faibles vibrations ponctuelles, en phase travaux, lors du compactage des couches de materiaux de voirie, ainsi que lors des terrassements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Chantier : faibles (ponctuel et limite). Exploitation : faibles, par les candelabres de basse intensite pour eclairer la voirie principale, ainsi que par les lumieres personnelles des logements
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase chantier : potentielles poussieres. Faible impact,ponctuels. En phase d'exploitation : rejets de gaz a effet de serre par les vehicules legers (voitures) des usagers - faible impact sur la zone.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	ejets EU menagers en phase exploitation dont la collecte et l'evacuation seront realisees par raccordements au reseau d'assainissement existant (separatif) public
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier : DIB generes lors des phases de terrassement, Faible impact, ponctuels. En phase d'exploitation : les habitants produiront des dechets menagers non dangereux (ordures menageres residuelles et recyclables), qui seront geres sur site, en lien avec le ramassage des OM mis en place sur la commune.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le Projet Parc Ouest Vallanguinon se situe en grande partie dans le perimetre de protection (500 metres) des monuments historiques inscrits sur la Commune de Ledenon : ruines du chateau et site dit « du Village et du Chateau ». A ce titre, une attention particuliere est portee a la preservation du cadre patrimonial et paysager environnant. Afin de garantir une insertion respectueuse du site, le projet sera conçu et réalisé conformément
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Au regard de la faible surface du projet d'aménagement « Parc Ouest Vallanguinon », des effets cumules globalement faibles sont mis en evidence et concernent principalement les milieux semi-ouverts a arbores. Annexe 8 - Expertise Ecologique

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'analyse de la zone d'étude montre un certain intérêt pour la faune et la flore locales, tant au niveau des milieux ouverts à semi-ouverts que des milieux arbores, notamment pour les reptiles et l'avifaune. Plus spécifiquement, des enjeux faibles à modérés sont identifiés sur le périmètre projet d'1,7ha. La plupart des autres milieux présents représentent des enjeux modérés, que ce soit les milieux ouverts à semi-ouverts, naturels, agricoles et arbores - Les milieux urbains, correspondant aux habitations localisées en marge et représentent également des enjeux modérés du fait de leur intérêt pour le gîte et/ou la reproduction de certaines espèces d'oiseaux et de chiroptères. Enfin, l'olivieraie présente en partie nord ne représente que des enjeux faibles, Annexe 8 - Expertise Ecologique

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures sont proposées afin de prendre en considération les enjeux écologiques et réduire les impacts : --> adaptation de la période des travaux : démarrage des travaux à l'automne (mi-septembre à mi-novembre) et poursuite du chantier dans l'hiver sans discontinuité temporelle afin d'éviter toute recolonisation d'espèces patrimoniales qui engendrerait un risque important de destruction d'individus ; --> balisage préventif d'arbres remarquables : installation de protections (gainages plastiques, palissades en bois) autour d'un arbre mature d'intérêt pour les chiroptères, situé en marge directe de l'emprise de l'interface aménagée. Ce balisage évitera la destruction d'individus et limitera les dérangements en phase travaux sur les chauve-souris. --> adaptation des OLD dans l'IA lutte contre les incendies : plutôt qu'une coupe à blanc qui aurait un impact négatif sur la faune patrimoniale, l'emprise de l'IA hors périmètre projet suivra un débroussaillage alvéolaire (conservation de patches arbores et de zones de fourrés). L'ensemble des travaux de bucheronnage et débroussaillage seront réalisés en période de moindre sensibilité écologique (automne pour la coupe d'arbres, automne-hiver pour le débroussaillage). --> favoriser la biodiversité au sein du projet : mise en place de gîtes pour la faune (gîtes à reptiles, nichoirs à oiseaux et gîtes à chiroptères) et installation de passages à petite faune, permettant de favoriser le maintien ou la colonisation d'espèces patrimoniales communes au sein de la future zone ouverte à la constructibilité. Les travaux paysagers, et notamment l'entretien de la végétation, tiendront compte des sensibilités écologiques (travaux réalisés hors période de reproduction). --> utiliser des essences adaptées pour les plantations : la plantation d'arbres et d'arbustes au sein de la zone à construire prévoit toute installation d'espèces

7 Auto-évaluation (facultatif)

 Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude 4 saisons a été réalisée en 2023-2024 sur le secteur de projet, et au-delà sur un périmètre élargi. L'emprise du projet abrite des enjeux écologiques faibles à modérés, avec plusieurs espèces patrimoniales incluant des espèces protégées. Plusieurs mesures d'évitement et de réduction d'impacts sont proposées et seront mises en place avant, pendant et après la phase de travaux (phase exploitation), permettant de considérer les impacts résiduels globalement faibles sur la fonctionnalité écologique du site, la faune, la flore et leurs habitats. Ce projet d'extension urbaine a pour objectif de revaloriser des terrains en friche en continuité urbaine du centre village, pour répondre aux besoins en logements notamment sociaux sur le territoire, tout en respectant l'environnement naturel remarquable et bâti existant. Au vu de ces

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PELAIN

Prénom Bertrand

Qualité du signataire Directeur General

À Nîmes

Fait le 08-09-2025

Signature du (des) demandeur(s)